

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 janvier 2023

n° 014-23

Objet : *RD - Approbation d'une convention de financement avec le Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES) pour la seconde phase de requalification de la RD1006 à Barberaz*

- date de convocation le 20 janvier 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-six janvier dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommatt
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochoaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Luc Berthoud à Corine Wolff - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Christophe Richel à Philippe Gamen

• conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 janvier 2023

délibération n° 014-23

objet **RD - Approbation d'une convention de financement avec le Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES) pour la seconde phase de requalification de la RD1006 à Barberaz**

Philippe Gamen, président, en lien avec Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, appelle que dans le cadre des travaux de requalification de la RD1006, le SDES est maître d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution électrique. Une première convention de financement relative à la première tranche de travaux a été approuvée par le Bureau le 9 décembre 2021.

La deuxième phase de travaux, comprise entre les carrefours du pont de la Martinière et de la rue Centrale à Barberaz, va débuter en mars 2023. Le coût global prévisionnel (maîtrise d'œuvre et travaux) des prestations d'enfouissement du réseau de distribution électrique sur la seconde section d'aménagement, s'élève à 142 396,05 € TTC avec une participation financière prévisionnelle de Grand Chambéry s'élevant à 51 751,04 € TTC.

Préalablement au démarrage de la seconde tranche de travaux, et afin de fixer les conditions de remboursement de la part de Grand Chambéry, il est proposé d'approuver la seconde convention financière jointe et son annexe détaillant les participations financières de chacune des deux parties.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la décision n° 179-21 du Bureau du 9 décembre 2021 relative à la première convention de financement avec le SDES pour les travaux de requalification de la RD1006,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau les conventions de financement,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la seconde convention financière avec le SDES pour l'enfouissement du réseau de distribution électrique dans le cadre du projet de requalification de la RD1006,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **014-23**

Objet de l'acte :	RD - Approbation d'une convention de financement avec le Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES) pour la seconde phase de requalification de la RD1006 à Barberaz
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	31 janvier 2023
Annexe(s) :	Annexe financière convention SDES RD1006, Convention SDES RD1006

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230131-lmc1H28826H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28826H1

Date de transmission en Préfecture :	31 janvier 2023
Date de réception en Préfecture :	31 janvier 2023
Publication sur le site internet:	mercredi 01 février 2023